ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

politique à l'égard des retraités

Question écrite n° 50392

Texte de la question

M. François Goulard demande à Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité si elle n'estime pas nécessaire d'améliorer dans les différentes instances qui les concernent la représentation des retraités. Il existe certes aux niveaux national, régional, départemental des comités de retraités et de personnes âgées mais dont le rôle est purement consultatif. En revanche, au sein des instances délibératives des organismes de sécurité sociale, la présence des retraités se borne à l'éventuelle désignation de personnalités qualifiées. Or, par leur nombre, par leur rôle économique et social, les retraités peuvent prétendre être entendus de façon plus spécifique, notamment sur les questions qui les concernent directement, qu'il s'agisse de l'assurance maladie, de la dépendance ou des régimes de retraite. Il lui demande donc si une réflexion ne devrait pas être rapidement conduite sur cet important sujet.

Données clés

Auteur : M. François Goulard
Circonscription : Morbihan (1re circonscription) - Démocratie libérale et indépendants
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 50392
Rubrique : Retraites : généralités
Ministère interrogé : emploi et solidarité
Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 4 septembre 2000, page 5113